

**Appel à projets
Dans le cadre de l'année thématique « La Wallonie Insolite »
2018**

RÈGLEMENT

1. CONTEXTE et OBJECTIFS

Le présent appel à projets, lancé à l'initiative de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL) à l'égard des prestataires de son territoire, s'inscrit dans le cadre de l'**année touristique thématique** officialisée par le Ministre wallon du Tourisme pour 2018: « La Wallonie insolite ».

Cet appel à projets a pour objectif de **soutenir des projets touristiques à caractère événementiel et insolite** (balades, repas, marchés, activités sportives et culturelles, activités participatives et créatives, ...) qui **jalonnent le calendrier touristique de l'année 2018**.

Ce calendrier compte une multitude d'initiatives à vocation culturelle, récréative et touristique, portées par les secteurs associatif, public ou privé. Dans le cas présent, il s'agit d'accorder un soutien spécifique aux projets qui se distingueront par leur caractère original ou « **insolite** ».

La FTPL entend promouvoir l'ensemble des projets sélectionnés à travers **un large plan de communication** sur le web, les réseaux sociaux et dans les médias.

2. OPÉRATEURS ÉLIGIBLES

L'appel à projets s'adresse aux organismes et aux prestataires touristiques (ou à finalité touristique), situés en province de Liège OU dont l'action se situe en province de Liège, et qui relèvent des secteurs suivants :

- le secteur associatif au sens large : offices du tourisme, syndicats d'initiative, Maisons du Tourisme, musées, attractions touristiques, parcs naturels, confréries gastronomiques, etc...
- le secteur privé : attractions touristiques, secteur HORECA (restauration et hébergement), les producteurs de terroir et artisans, etc...

Les synergies entre plusieurs acteurs sont encouragées.

3. PROJETS ÉLIGIBLES

Il s'agit de proposer un programme, une journée, une balade, une visite guidée ou commentée, un moment gastronomique, un événement artistique ou culturel ponctuel, *indoor* ou *outdoor* (intérieur ou extérieur) ... qui pourra s'insérer dans l'agenda événementiel de l'année 2018.

Les projets déposés seront **touristiques** : ils draineront des participants (des résidents, des visiteurs extérieurs et idéalement étrangers), dans le but de passer un moment agréable en province de Liège, à la découverte de ses villes et quartiers, de son offre « nature » et de ses paysages, de son patrimoine naturel, culturel ou historique, de son terroir et sa gastronomie, de ses infrastructures et équipements de loisirs ...

Les projets seront **insolites** ou présenteront un aspect à caractère insolite. On pourrait définir l'insolite comme « ce qui diffère de l'habitude et qui surprend » (Larousse), mais encore, par ce qui présente un caractère atypique, original, inhabituel, ludique et qui offre un maximum de « rêve » au participant.

La thématique « insolite » encourage les **initiatives qui favorisent la découverte** :

- accéder à des informations inédites, des anecdotes ;
- vivre des expériences sensorielles différentes (olfactives, gustatives, ...).

Les projets présentés peuvent émaner de projets déjà existants, pour autant que le caractère insolite soit explicite dans le dossier de candidature. A titre d'exemple : un repas proposé dans un lieu particulier ou dans un contexte original de découverte...

4. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est complété en français et fait apparaître les informations suivantes (voir annexe) :

- préciser le porteur de projet, le(s) partenaire(s) ;
- description détaillée du projet : lieu, date, contenu, publics cibles, modalités de mise en œuvre, critères d'évaluation du projet ;
- description de son caractère insolite ;
- présentation du budget des recettes et des dépenses : il sera aussi exhaustif que possible et prendra en compte l'accueil des participants et le cas échéant, le balisage temporaire, les besoins en mobilier... le budget précisera les différentes sources de recettes attendues ;
- préciser le prix d'accès par type de public (le prix est défini de manière telle à ce que le coût ne soit pas une barrière) ;
- préciser les moyens de diffusion/communication spécifiques prévus par l'opérateur (plan de promotion).

Le caractère complet du dossier de candidature est un critère de sélection du projet (cf. Article 5).

5. CRITERES DE SELECTION

1. originalité du projet (30 points) ;
2. valorisation des atouts touristiques du territoire de la province de Liège ou d'une partie de ce territoire (30 points) ;
3. qualité du plan de promotion du projet (20 points) ;
4. complétude du dossier de candidature (cf. Article 4) (20 points).

Pour être retenu, un projet doit avoir au moins un total de 60/100 points. Si le montant total des subsides à allouer dans le cadre de l'appel à projets était supérieur au budget réservé, les projets ayant engrangé le plus de points seraient alors sélectionnés.

6. DEPENSES ELIGIBLES

Sont éligibles, toutes les dépenses qui concourent à la réalisation du projet : les frais de main d'œuvre, frais rédactionnels et de traduction, frais d'impression, de graphisme, d'édition, frais de promotion online et offline, frais de prestation de services par des tiers, dépenses logistiques, frais de catering... à l'exception des dépenses d'investissement faisant l'objet d'un amortissement, de la TVA récupérable, des frais de restaurant du bénéficiaire.

7. TAUX D'INTERVENTION ET LIQUIDATION

Il s'agit d'aides à titre exceptionnel, limitées au cadre du présent appel à projets.

Le taux d'intervention peut couvrir jusqu'à 80 % du total des dépenses éligibles, avec un plafond variable en fonction du budget de réalisation du projet :

- 3.500 € (budget égal ou inférieur à 5.000 €) ;
- 5.500 € (budget compris entre 5.000 € et 10.000 €) ;
- 7.500 € (budget égal ou supérieur à 10.000 €).

Le montant octroyé couvre les dépenses qui ne sont pas compensées par des recettes¹.

Dans cette idée, la liquidation de la subvention sera effectuée après analyse des comptes relatifs au projet et sur base des factures relatives aux dépenses, celles-ci étant conformes au budget approuvé initialement par la FTPL.

Une première tranche de 50% du montant total alloué, sera liquidée sur base d'une déclaration de créance signée par le bénéficiaire.

Le solde sera liquidé sur base d'une déclaration de créance signée par le bénéficiaire et accompagnée :

- o d'un rapport descriptif détaillé complété d'une évaluation et d'une revue de presse de l'action (articles, encarts de presse, encarts publicitaires et visuels) ;
- o des comptes de l'action et d'une copie de toutes les pièces justificatives des dépenses propres à l'action (factures acquittées).

Le bénéficiaire prendra le soin d'apposer le logo de la « Wallonie insolite » réalisé par le Commissariat général au Tourisme, le logo de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège et de Oufti Tourisme (transmis sur demande), sur les outils de promotion édités dans le cadre du projet.

¹ Le subside est cumulable avec tout subside en promotion octroyé par le Commissariat général au Tourisme (CGT) et prévu à l'attention des opérateurs touristiques reconnus (attractions touristiques et hébergements), ce subside étant majoré à 50% des dépenses éligibles dans le cadre de l'année thématique « Insolite » définie par le Ministre wallon du Tourisme. Ces opérateurs sont invités à rapporter le subside sollicité auprès du CGT, dans le budget du projet.

8. CALENDRIER

L'appel à projets se déroulera en deux étapes, selon le calendrier suivant :

- 1er appel à projets :
 - clôture : le vendredi 30 mars 2018 ;
 - communication des projets retenus pour être subventionnés par la FTPL : le vendredi 27 avril 2018 ;
- 2ème appel à projets² :
 - clôture : le vendredi 29 juin 2018 ;
 - communication des projets retenus pour être subventionnés par la FTPL : le vendredi 13 juillet 2018 (ou le vendredi 24 août).

Les projets seront mis en œuvre dans le courant de l'année 2018.

9. PROCEDURE

Pour proposer un projet, il est nécessaire de remplir le dossier de candidature (Annexe) téléchargeable sur le site de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège www.liegetourisme.be dans la rubrique « Wallonie insolite ».

Le dossier sera transmis :

- par e-mail à l'adresse : ftpl.direction@provincedeliege.be
ou
- par voie postale à l'adresse : Fédération du Tourisme de la Province de Liège (Secrétariat de Direction), Place de la République française, 1 à 4000 LIEGE.

Le dossier de candidature sera dûment complété et signé par le demandeur.

10. CONTACT

Pour vous aider à remplir le formulaire de candidature et répondre à vos questions :

Secrétariat de Direction

Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL)

Place de la République française, 1 à 4000 LIEGE

Tél : 04/237 **95 65** ou 04/230 **69 97**

E-Mail : ftpl.direction@provincedeliege.be

² Lancement sous réserve de crédits disponibles sur le budget prévu par la Fédération du Tourisme de la Province de Liège dans le cadre du présent appel à projets. En cas de consommation totale du budget au terme du 1er appel, une annonce sera faite sur le site web www.liegetourisme.be.